

Descriptif de poste

## Adjoint au délégué aux relations institutionnelles et Porte-Parole France Télé Numérique

### France Télé Numérique

(<http://www.tousaunumerique.fr>)

Le basculement complet de la télévision analogique vers la télévision numérique est prévu pour être achevé au 30 novembre 2011. Un schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et de basculement vers le numérique, incluant un calendrier, a été approuvé en juillet 2009 par arrêté du Premier Ministre. Suite aux trois expériences pilotes (Coulommiers, Kaysersberg, Nord Cotentin) menées en 2009, le vote de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique a permis de compléter l'ensemble des règles juridiques et financières permettant un accompagnement des téléspectateurs Français vers le passage à la télévision tout numérique.

L'extinction de la diffusion analogique suppose d'étendre la couverture du territoire par la TNT. Cette action est de la responsabilité du CSA. L'extinction de l'analogique interviendra ensuite, pour chaque zone géographique, à une date fixée par le CSA, dans le respect des orientations du schéma national. Les opérateurs de télévisions, chaînes, opérateurs de multiplex de la TNT, diffuseurs techniques sont en charge des opérations d'arrêt et de basculement au niveau de la diffusion

Le GIP France Télé Numérique a pour objet, dans le respect des orientations définies par le Premier Ministre et des décisions du CSA, de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement du public et de tous les acteurs concernés au niveau de la réception des signaux ; pour permettre l'extinction de la diffusion des services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique et la continuité de la réception de ces services par les téléspectateurs. L'arrêté approuvant la convention constitutive du GIP a été publié au Journal Officiel du 27 avril dernier

Le GIP France Télé Numérique a notamment pour mission :

- D'être l'interlocuteur, en articulation avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, des collectivités territoriales sur la question du passage à la télévision tout numérique. Ce rôle sera également matérialisé par la création de commissions départementales de

transition de la télévision analogique vers la télévision tout numérique (Loi du 17 décembre 2009).

- De réaliser, à la demande du Gouvernement, la campagne nationale d'information
- D'organiser les campagnes locales d'information et d'explication par tous les moyens
- De gérer le fonds institué en application de l'article 102 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et, à ce titre, contrôler les conditions d'éligibilité et calculer le montant des aides à attribuer en fonction des critères relatifs à leur attribution.

Le GIP France Télé Numérique est constitué sans capital. Il est composé de l'Etat (50 % des voix), France Télévisions (15 % des voix), ARTE 5 % des voix, TF1 (10 % des voix), M6 (10 % des voix), Canal+ (10 % des voix).

Le GIP sera normalement dissous de plein droit six mois après la publication au Journal Officiel de la décision du CSA mettant fin à la dernière autorisation de diffusion des services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique sur le territoire métropolitain.

### **ORGANISATION**

Le président de France Télé Numérique, secondé par un Directeur Général, s'appuie sur une équipe légère et resserrée, d'une vingtaine de personnes en central, s'articulant autour :

- de Responsables fonctionnels et transversaux par domaine (Délégation aux relations institutionnelles et porte-parolat, gestion, projet, juridique, etc..)
- d'une Direction des opérations : Délégués régionaux, outils d'informations de terrain, d'accompagnement, d'aide et d'assistance déployés dans les départements.
- d'une Direction Marketing et communication
- d'une Direction Technique
- d'agences régionales chargés de coordonner les opérations sur le terrain.

Le Délégué aux Relations Institutionnelles et Porte-parole est membre du Comité Directeur du GIP France Télé Numérique. Ses actions se réalisent dans le cadre des orientations définies par le Président et en lien avec le Directeur Général et le Directeur Délégué aux Opérations. Il est en charge de la bonne conduite du bon fonctionnement des politiques menées par le GIP à l'égard des collectivités territoriales et des élus. Il est également responsable de la formalisation des messages et de leur bonne interprétation auprès des leaders d'opinion (Elus, Presse, Associations).

#### **Le poste**

<b>Dénomination</b>	Adjoint au Délégué aux relations institutionnelles et Porte-parole
<b>Liaisons hiérarchiques</b>	Délégué aux relations institutionnelles et Porte-parole

<b>Liaisons fonctionnelles</b>	Services de France télé numérique Membres du GIP Partenaires institutionnels (nationaux et locaux) Organes de communication Associations et représentants des usagers Représentant des acteurs de la TV numérique
--------------------------------	--

### **Missions**

Rapportant directement au Délégué aux Relations Institutionnelles et Porte-parole, il aura en charge la préparation, de la mise en place et du suivi des opérations et actions menées à l'égard des collectivités territoriales et des élus locaux.

### **Principales responsabilités**

- Suivre la mise en œuvre des outils et de la stratégie menée à l'égard des associations nationales de collectivités territoriales (AMF, ADF, ARF, AMRF, ANEM, FNVMF, etc...)
- Suivre la mise en œuvre du déploiement des outils mis à disposition des collectivités territoriales par les Délégués régionaux FTN dans les départements.
- Suivre et mettre en place des Relations Presse au niveau Local.
- Assurer le suivi et le reporting des actions menées par les Délégués Régionaux en direction des collectivités territoriales et des élus.
- Monitoring des collectivités territoriales.
- Organisation d'actions d'information et de sensibilisation des services, des maires et des conseillers généraux des départements concernés par le passage à la télévision tout numérique.
- Préparation du contenu et du ciblage des rendez-vous institutionnels départementaux menées par le Délégué aux relations institutionnelles.
- Préparation des dossiers de déplacement du Président et/ou du Délégué aux Relations Institutionnelles.
- Formalisation des messages et des outils mis à disposition des élus pour le passage à la télévision tout numérique.
- Participer à la conception et à la mise en place des tableaux de bords des remontées terrain par les Délégués Régionaux, les services des collectivités territoriales et les préfetures.
- Anticipation des actions à mener à l'égard des collectivités territoriales et de leurs services menées en avance de phase (région du second semestre 2010 et régions de l'année 2011).

## Les exigences

<b>Formation</b>	Diplôme de niveau Bac+5 (IEP, ESC, Master ...)
<b>Expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins 5 ans d'expérience acquise en collectivité locale, assemblée parlementaire ou association d'élus ou une structure permettant d'acquérir une bonne connaissance des élus et des politiques publiques</li><li>• Bonne connaissance du monde institutionnel national et local.</li><li>• Bonne culture générale : connaissance des grandes lignes des politiques publiques liées à l'audiovisuel, maîtrise et capacité à suivre les sujets inhérents à l'actualité des collectivités territoriales qui constituera un atout.</li><li>• Très bonne connaissance des collectivités territoriales, du fonctionnement de leurs services. Capacité à établir une photographie des territoires, à établir une carte institutionnelle, à cibler les actions d'informations à mener pour accompagner les élus.</li></ul>

## Caractéristiques personnelles recherchées

- Capacités rédactionnelles réelles
- Rigueur et esprit de synthèse
- Sens du reporting
- Réactivité, adaptabilité et disponibilité
- Capacité à un rythme de travail soutenu et des déplacements
- Curiosité et esprit d'équipe
- Sens du service public

## Les conditions

### Conditions statutaires

Contrat de droit public

### Rémunération

A définir en fonction de l'expérience acquise.

### Délai de prise de fonction

Le poste est à pourvoir à Paris dans les meilleurs délais.

### Responsables de la Recherche

Frédéric DUBLOC / Jean-Yves ARNAULD

**Toutes les candidatures (lettre de motivation + CV) devront être adressées rapidement sous référence à Monsieur Jean-Yves ARNAULD, Consultant :**

FC Conseil  
147, avenue Paul Doumer  
92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 47 16 94 50  
Fax : 01 41 39 09 81

[jyarnaud@fcconseil.fr](mailto:jyarnaud@fcconseil.fr)  
[www.fcconseil.fr](http://www.fcconseil.fr)

qui garantit la confidentialité tant que l'approche exploratoire n'aura pas débouché sur une candidature ferme de la part de la personne approchée.